

comme le grand public, accueillent favorablement l'occasion nouvelle qui leur est offerte d'épargner méthodiquement.

Sauf cette quatrième émission d'obligations d'épargne du Canada, le Gouvernement a décidé de ne pas offrir en vente au public d'autres titres de l'État au cours de la présente année financière.

Pour résumer donc le résultat définitif de ces opérations financières à l'intérieur du pays, le Gouvernement a, ces derniers mois, pourvu au remboursement de 982.4 millions de dollars de ses titres en circulation, arrivés à échéance ou appelés par anticipation afin de tirer parti de taux d'intérêt moins élevés. Il a pu le faire, jusqu'à concurrence de 682.4 millions de dollars, à même son excédent d'encaisse et le produit de la vente des titres provenant du compte de placement des titres, dans lequel le Gouvernement détient temporairement quelques-unes de ses propres valeurs, plutôt que de garder des soldes en espèces plus élevés.

PROPOSITIONS FISCALES

Nos quatre exposés financiers d'après-guerre, c'est-à-dire ceux de 1945, 1946, 1947 et 1948, ont tous été présentés à des époques où la pénurie des denrées, des matériaux et de la main-d'œuvre était aiguë et alors que les conditions économiques fondamentales exigeaient l'application de mesures anti-inflationnistes. Les perspectives de 1949 étaient différentes. La production, l'emploi et les revenus avaient atteint un très haut niveau, à vrai dire un niveau sans précédent, mais dans la plupart des secteurs de notre économie, l'offre et la demande étaient mieux équilibrées et l'inflation des prix d'après-guerre était en régression. La situation économique internationale, quoique encore difficile et bien aléatoire, s'était fort améliorée. La production en Europe et dans les autres pays d'outre-mer s'était accrue de façon encourageante et notre balance des paiements avait manifesté une reprise remarquable, en comparaison du bas niveau de décembre 1947. Le principal domaine qui restait sujet à des pénuries et à des pressions inflationnistes était celui des entreprises importantes de construction et d'habitation.

En l'occurrence, il était logique de modifier notre programme fiscal en tempérant ses aspects anti-inflationnistes et en visant à un plus sûr équilibre entre toutes nos recettes et nos dépenses. Quant aux dépenses, en plus de pratiquer la plus soignée économie et la plus grande efficacité dans tous les ministères, il nous a semblé judicieux pour le moment de continuer à différer partout où c'était possible, tous les importants travaux de construction qui relèvent de nous, sauf

dans les quelques régions où il y avait déjà du chômage. Quant aux recettes, nous allions pouvoir proposer des réductions d'impôts qui laisseraient une marge de sécurité suffisante entre les recettes et les dépenses.

Ayant pris pour principe de restreindre les dépenses et de diminuer les impôts, il s'agissait ensuite de déterminer où allaient se concentrer les principales réductions d'impôts. L'offre des produits de consommation répondait assez bien à la demande, même très forte, de la part du consommateur, mais une activité intense et des poussées inflationnistes subsistaient dans le domaine des marchandises de production. Il nous a donc semblé judicieux de concentrer les réductions d'impôts dans la sphère des revenus et des achats des consommateurs. D'autre part, nous tenions à inaugurer certaines modifications dans le domaine de l'impôt sur le revenu des sociétés, en vue de favoriser les petites entreprises et d'atténuer l'élément de double imposition qui frappe les bénéfices des sociétés et les revenus que touchent les particuliers sous forme de dividendes, afin de stimuler les mises de fonds.

Voilà les principales considérations auxquelles nous songions en préparant le budget de 1949. La situation, je le répète, n'a pas assez changé pour motiver une modification importante de nos propositions fiscales.

Voici maintenant un bref résumé des modifications fiscales que j'ai proposées en mars dernier et que je propose de nouveau ce soir, en y apportant quelques additions et certaines retouches. Conformément à la coutume traditionnelle, la plupart de ces modifications sont entrées en vigueur le soir où a été prononcé l'exposé budgétaire, sous réserve, évidemment, de leur approbation ultérieure par le Parlement.

Tout d'abord, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu personnel, j'ai proposé que que les abattements à la base, qui étaient jusque-là de \$750 pour les célibataires et de \$1,500 pour les personnes mariées, soient portés à \$1,000 et \$2,000 respectivement; que le dégrèvement à l'égard des enfants admissibles à l'allocation familiale soit porté de \$100 à \$150 et, à l'égard des autres personnes à charge, de \$300 à \$400; que le barème des taux applicables aux divers paliers de revenu soit sensiblement réduit et que le dégrèvement à l'égard de la taxe supplémentaire sur le revenu provenant de placements soit porté de \$1,800 à \$2,400. Toutes ces modifications devaient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1949.

La Chambre se rappellera que plusieurs salariés, dont les employeurs avaient déduit l'impôt à la source durant les premiers mois